Poitiers (86) : faute de pouvoir être transféré, un multirécidiviste libéré d'office

06/09/2016 à 19h37



Un multirécidiviste soupçonné d'avoir donné un coup de couteau à un homme en Vendée, en août, a été remis en liberté mardi 6 septembre. L'administration pénitentiaire n'ayant pas pu assurer son transfert pour qu'il puisse s'expliquer de vive voix, les magistrats de Poitiers ont dû le faire relâcher, comme la loi le prévoit.

Faute d'escorte disponible pour l'extraire de la prison de Fontenay-le-Comte, où il était placé en détention provisoire, et le conduire au palais de justice de Poitiers, la chambre de l'instruction de la cour d'appel a été contrainte de libérer d'office ce Vendéen de 25 ans, sans aucune mesure de contrôle judiciaire. Il reste toutefois mis en examen pour coups et

blessures volontaires avec arme. […]

“C’est une situation de plus en plus fréquente qui donne un surcroît de travail aux greffes et au parquet général”, a déploré le président de la chambre, Pierre-Louis Jacob. L’avocat général Jean-Paul Garraud a pour sa part estimé que “la réforme mise en place ne fonctionne pas”. Il faisait référence au processus engagé depuis 2011, et qui voit progressivement, par régions, le transfèrement des détenus passer des gendarmes ou policiers à l’administration pénitentiaire.

Le Point

Merci à **Stormisbrewing**